

Nido - informations complémentaires

Les frais d'accueil comprennent : l'accompagnement au quotidien par du personnel formé et qualifié, le matériel Montessori, les livres, la fourniture des jeux d'extérieur et d'intérieur, les couches et les produits de soin, les fruits et le pain, les rendez-vous individuels et collectifs entre les éducateurs et les parents, les rendez-vous d'équipe éducative le cas échéant. Ils permettent aussi le défraiement des salariés, la location et l'entretien des locaux, l'achat du mobilier ainsi que toutes les fournitures/travaux nécessaires au bon fonctionnement, l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Les frais d'accueil ne comprennent pas : les frais d'adhésion et d'inscription, le plat chaud, les fournitures demandées, les photos. Ces frais sont à régler séparément.

Les aides des différents organismes (CAF/ IMPÔTS) sont fonction de votre situation personnelle et de la réglementation en vigueur. L'association et l'établissement ne peuvent être tenus pour responsables des décisions prises ces organismes.

Nous vous conseillons vivement de bien vous renseigner en amont pour connaître la réalité des aides que vous allez percevoir.

École - informations complémentaires

Les frais de scolarité comprennent : l'enseignement général, le matériel Montessori, les fournitures pédagogiques, les livres, l'apprentissage des langues étrangères (primaire), la fourniture des jeux d'extérieur et d'intérieur, les rendez-vous individuels et collectifs entre les enseignants et les parents, les bilans scolaires et les rendez-vous d'équipe éducative le cas échéant. Ils permettent aussi le défraiement des salariés, la location et l'entretien des locaux, l'achat du mobilier ainsi que toutes les fournitures/travaux nécessaires au bon fonctionnement, l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Les frais de scolarité ne comprennent pas : les frais d'adhésion et d'inscription, les repas (4,50 €), le temps de surveillance durant le repas et la pause méridienne (1,50€), les activités extra-scolaires, la garderie du soir de 17h à 17h30, les fournitures scolaires demandées, les fruits pour la collation du matin et de l'après-midi, les sorties, les voyages scolaires, les photos. Ces frais sont à régler séparément.

La demi-pension : bien plus qu'un lieu d'instruction, l'école est un centre de vie, d'échanges, de socialisation, de partage, de convivialité. Bref, un lieu d'apprentissage de l'autonomie, de la citoyenneté responsable et du vivre ensemble. C'est pourquoi le projet de l'équipe éducative accorde une importance à la restauration, à la préparation du repas et au temps méridien, seul temps de jeu que les enfants peuvent partager en l'absence de « récréations » en cours de journée. L'école inscrit donc dans sa philosophie que tout enfant inscrit y prendra son repas avec ses camarades. Les enfants inscrits à mi-temps pourront être récupérés après le repas à 12h45.

L'enfant peut bénéficier du service de cantine ou apporter un panier repas dans un récipient thermos qui permet de garder le repas de l'enfant au chaud ou au froid. L'école ne réchauffe aucun plat amené de l'extérieur. Une décharge est signée en début d'année par les familles choisissant l'option panier-repas.

Tous les enfants encore présents dans l'établissement basculent garderie à partir de 17h00.



Tarifs 2019 – 2020

Etablissement

Maria Montessori d'Albi*



* tarifs susceptibles d'être modifiés en fonction du budget nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement

Adhésion à l'association : 38 € par famille

L'adhésion est familiale, obligatoire et à régler lors de l'inscription. Elle permet à l'enfant et sa famille d'être couverts par l'assurance de l'association au sein de l'établissement, lors des activités sportives et des sorties, ainsi que durant les manifestations de l'association et de bénéficier des services de l'association.

Frais d'inscription : 250 € par enfant. Ces frais sont dus pour toute inscription d'un nouvel enfant dans l'établissement. Ils permettent la création de son dossier et son suivi.

Frais de réinscription : 50 € par famille. Ces frais sont dus pour toute réinscription. Ils permettent la mise à jour du dossier de l'enfant et son suivi.

Pénalités pour remise de dossier en retard : 50 €. Ces frais sont dus dès le lendemain de la date butoir, afin de rémunérer l'externalisation de la gestion du dossier par un tiers.

Tarif du Nido

Frais d'adaptation 170 € par enfant

Ces frais sont dus pour toute première inscription. Ils permettent la mise en place de la référence pour l'enfant et la disponibilité particulière que requière cette période.

Frais d'accueil **

ACCUEIL 4 jours par semaine			
Tranche de revenu de la CAF*	Inférieur à	Médian	Supérieur à
Total mensuel facturé	1160€		
Prestation CAF*	857,26 €	738,99 €	620,76 €
Total mensuel restant à charge	302,74€	421,01€	539,24€
Crédit d'impôts*	1866,44€	2500€	
Crédits d'impôts / moyenne mensuelle*	155,53€	208,33€	
Coût réel de l'accueil pour la famille	147,21€	212,68€	330,91€

*tarifs susceptibles de modification par les organismes concernés

Les aides des différents organismes sont fonction de votre situation personnelle et de la réglementation en vigueur. L'association et l'établissement ne peuvent être tenus pour responsables des décisions prises par la CAF et/ou les impôts.

Nous vous conseillons vivement de bien vous renseigner en amont pour connaître la réalité des aides que vous allez percevoir.

ATTENTION : Le mois suivant les 3 ans de l'enfant, le montant de la PAJE-CMG structure est divisé par 2 !

Chaque année civile, il sera édité une attestation fiscale pour bénéficiaire du crédit d'impôts.

** Paiement par virement bancaire le 25 u mois en cours

Tarifs de l'école

Le paiement mensuel (frais de scolarité et/ou demi-pension) se fait par prélèvement automatique (le 10 du mois en cours) ou en espèces (au plus tard le 10 du mois en cours) de juillet 2018 à avril 2019. Le paiement en 1 fois se fait **par prélèvement automatique uniquement le 10 juillet 2019.**

Les prélèvements sur deux comptes différents occasionnent des frais supplémentaires facturés à la famille.

Si l'élève est inscrit en cours d'année scolaire, le montant des frais de scolarité est convenu d'un commun accord entre les parties, sur la base d'un prorata temporis.

Frais de scolarité : 3770 €

Paiements mensuels sur 10 mois		Paiement annuel en 1 fois	
1 ^{er} enfant	377 €	1 ^{er} enfant	3770 €
2 ^{ème} enfant (- 10 %)	339 €	2 ^{ème} enfant (- 10 % de 3770€)	3390 €
3 ^{ème} enfant (- 20%)	302 €	3 ^{ème} enfant (- 20 de 3770 €)	3020 €
		Une réduction de 100 € sur la facture totale est accordée pour un paiement en 1 fois	

Tarifs restauration

Sur inscription et réservation au dépôt du dossier d'inscription

	Cantine + 2 collations p/ jour	Panier repas + 2 collations p/ jour
Mensuel en 10 fois	98 €	35 €
Annuel en 1 fois	980 €	350 €

Les frais de restauration comprennent le repas, la surveillance de 11h30 à 13h + 2 collations p/ jour
Le panier repas comprend la supervision du repas, la surveillance de 11h30 à 13h + 2 collations p/ jour

Service de garderie de 17h00 à 17h30

Les cartes de garderie sont nominatives et doivent être achetées à l'avance. Plusieurs cartes peuvent être achetées en même temps. Elles ne sont ni échangeables, ni remboursables (à partir du moment où elles ont été entamées). On compte une garderie par tranche de demi-heure.

20 garderies : 40 €

10 garderies : 20 €

5 garderies : 15 €

Garderie sans carte : 4€ par demi-heure - Retard après 17h30 : 10€ par ¼ heure entamé